

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-015-11632/22/BM

■ **Approbation d'un avenant à la convention avec France Active PACA pour le fonds de "prêt relève solidaire", baptisé "ESS'OR"**
21329

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le contexte de la crise sanitaire, la Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit plus que jamais l'ambition d'un développement économique, destiné à faciliter l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale des populations les plus fragiles et à soutenir les initiatives et les acteurs qui favorisent cet objectif d'équilibre territorial. La stratégie d'un développement économique soutenu et équilibré, au service de l'emploi de ses habitants, doit être maintenue et renforcée, marquant ainsi le rôle important que la Métropole entend jouer dans le développement économique et social des territoires qui la composent.

C'est pourquoi, la Métropole est mobilisée autour des acteurs inscrits dans le champ de l'économie sociale et solidaire et notamment autour des enjeux relevant de la finance solidaire, représentée sur le territoire par France Active Provence Alpes Côte d'Azur.

L'association France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur, créée en 2002 par l'État, la Région SUD, la Caisse des Dépôts et Consignations et France Active, a pour mission, d'une part, d'expertiser, de financer et d'accompagner les projets des créateurs de petites entreprises et des entrepreneurs de l'Économie Sociale et Solidaire ou engagés dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises et, d'autre part, d'accompagner par une offre de services adaptée, la mutation économique des employeurs associatifs.

En effet, des enjeux existent en matière d'économie sociale et solidaire en tant que redéploiement de nouveaux modèles économiques, qui, avec l'ensemble des acteurs de l'économie de proximité, représentent de nombreux emplois et entreprises, tous secteurs confondus. La promotion des emplois et des entreprises de ce secteur doit être accompagnée, notamment en facilitant l'accès aux offres de services du système bancaire classique, et les soutenir dans leurs activités répondant à des besoins peu ou pas satisfaits dans le système de l'économie traditionnelle.

France Active Provence Alpes Côte d'Azur s'inscrit pleinement dans le développement économique du territoire métropolitain, en mettant la finance citoyenne au service des créateurs d'activités, des demandeurs d'emploi, des structures d'insertion, des associations et coopératives ou encore de tous les entrepreneurs de l'économie collaborative.

Pour répondre aux enjeux de crise économique et financière qui ont pu toucher les entreprises « engagées » du territoire, cet opérateur a rapidement mis en place un programme de relèvement solidaire ; dès le début de la crise, un rééchelonnement systématique des prêts et garanties a été proposé afin de répondre au mieux à une crise inédite par l'ampleur des entreprises touchées, par l'urgence financière exprimée et par la mobilisation sans précédent de tous les acteurs institutionnels et privés autour des entreprises.

Pour ce faire, le prêt Relève Solidaire a été spécifiquement créé par France Active au niveau national pour répondre aux besoins des entreprises à très fort impact, nécessitant de réduire les tensions de trésorerie pour travailler sereinement leur plan de relance. Le prêt de Relève Solidaire s'inscrit dans le programme de relèvement solidaire et permet d'associer à cette intervention financière, un accompagnement étroit destiné à restructurer la dette, mettre en place des tours de table financiers et construire le plan de relance, en mobilisant, notamment, les autres outils de financement (notamment les garanties) et d'accompagnement (Dispositif Local d'Accompagnement).

France Active Provence Alpes Côte d'Azur a sollicité la Métropole Aix Marseille Provence pour devenir ainsi partie prenante des efforts collectifs engagés aux côtés de la Région, de la Banque des territoires, mais également de la CEPAC, permettant d'appuyer la relance des structures qui sont essentielles à l'avenir du territoire du fait de leur impact sur l'insertion des publics en difficulté et par leur forte valeur sociale ajoutée.

Le prêt de Relève Solidaire, rebaptisé Fonds ESS'OR, en région Provence Alpes Côte d'Azur, s'adresse aux structures relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire, aux entreprises commerciales bénéficiant de l'agrément ESUS ou répondant aux critères d'utilité sociale et rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à l'impact du coronavirus, telles qu'une chute importante des produits d'exploitation de l'ordre de 30 % et/ou des besoins de trésorerie impactant la viabilité de l'entreprise liés à la crise sanitaire et aux mesures de fermeture administrative et/ou de confinement.

Ce prêt sous forme d'avance remboursable est à taux 0, de 12 à 18 mois, d'un montant maximum de 100.000 € et destiné à des structures dont le siège social doit se trouver sur le territoire métropolitain et employer au moins un effectif de 5 équivalent temps plein ; Cette structure doit avoir au moins 1 an d'activité (ou un premier bilan), être à jour de ses cotisations fiscales et sociales au 31/12/19, ne pas être en situation d'interdiction bancaire et ne pas faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire, de plan de sauvegarde ou de redressement.

À ce titre, et de façon à permettre à France Active Provence Alpes Côte d'Azur de consolider le fond prêt Relève Solidaire, en faveur des structures de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence a soutenu le Fonds ESS'OR, en octroyant une aide financière sous forme d'avance remboursable, avec droit de reprise, à l'association au titre de l'année 2020 pour un montant de 100.000€. La Convention en ce sens entre la Métropole et l'association a été adoptée par délibération du 31 juillet 2020.

Le fonds était prévu pour un usage jusqu'au 31 décembre 2021. Cependant, la totalité des ressources financières du fonds n'ayant pas été épuisée, il est proposé de prolonger, par avenant, le fonctionnement du fonds jusqu'au 31 décembre 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;
- La délibération du 31 juillet 2020 portant création du fonds ESS'OR avec France Active PACA.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de prolonger par avenant la durée de la convention.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant, ci-annexé relatif à modification de l'article 5 de la convention avec France Active PACA pour le fonds ESS'OR.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ